



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

**Demande d'Autorisation d'accès
à la baie du Mont Saint-Michel avec un véhicule à moteur
N°/2026**

<i>Nom :</i>	<input type="text"/>
<i>Prénom :</i>	<input type="text"/>
<i>Adresse :</i>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
<i>Téléphone domicile :</i>	<input type="text"/>
<i>Type véhicule :</i>	<input type="text"/>
<i>N° immatriculation véhicule :</i>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> <i>Photocopie carte grise</i> <input type="checkbox"/> <i>Photocopie attestation assurance</i> <input type="checkbox"/> <i>Photocopie du permis de conduire</i> <input type="checkbox"/> <i>Enveloppe format A5 (162 x 229mm), affranchie à l'adresse du demandeur</i>	
<i>Lieux de pêche :</i>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Saint-Malo, le / /

Signature du demandeur :

Évaluation des incidences Natura 2000

Circulation et stationnement de véhicules à moteur

sur le domaine public maritime en baie du Mont Saint-Michel



Formulaire à joindre impérativement avec la demande de macaron
Il s'agit d'une dérogation à la règle générale d'interdiction de circuler et de stationner

PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU PROJET

Activité au titre de laquelle vous demandez un macaron (plusieurs réponses possibles) :

- pose de filets fixes / télères
- exploitation d'une pêcherie
- pêche à pied professionnelle
- petit train touristique
- tracteur plaisancier (avec remorque)
- autre (préciser) :

Le demandeur :

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone :	
mail :	

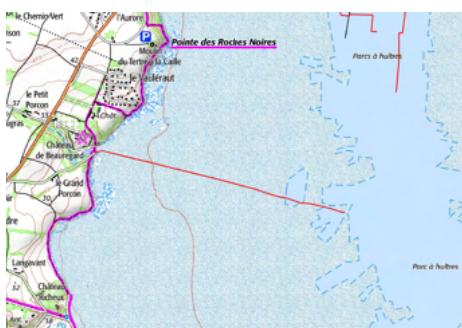
Nombre de personnes transportées et assurées*:

*se référer à la carte grise du véhicule

LOCALISATION PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 CONCERNÉS

- Directive Oiseaux - Zone de protection spéciale de la baie du Mont Saint-Michel – ZPS FR 2510048
- Directive Habitats - Zone spéciale de conservation de la baie du Mont Saint-Michel – ZSC FR 2500077

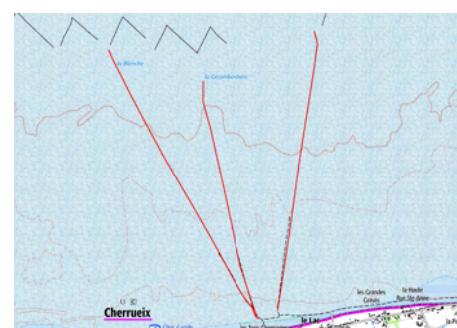
Veuillez cocher 2 accès maximum :



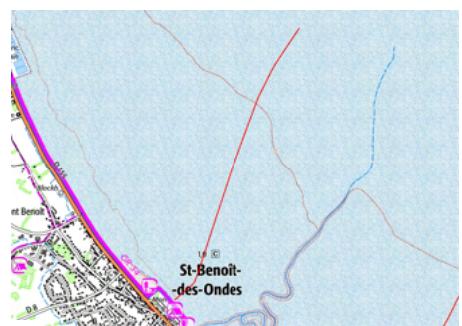
Saint-Méloir-Château Richeux



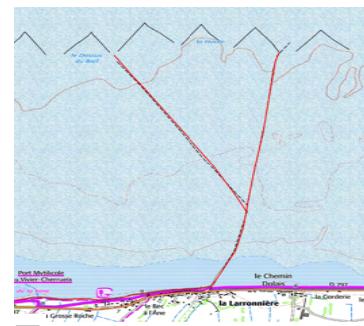
Vivier/mer Port Ouest



Cherueix - Le Han par Le Lac



Saint-Benoit – en face Camping



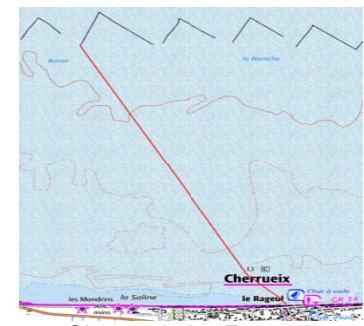
Cherueix La Larronnière



Accès Hermelles – Sainte-Anne



Hirel – Villed la Marine



Cherueix Le Ragueul

DESCRIPTIF DE L'ACTIVITÉ

-Année de première immatriculation du tracteur:

-nombre moyen de sorties du tracteur en 2026:

- Y a-t-il un rejet possible dans le milieu ? OUI NON

Si oui, de quel type?

Les véhicules doivent être dans un bon état d'entretien général

ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET ESPÈCES

	OUI	NON
- Accédez-vous au domaine public maritime par des voies d'accès non aménagées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Circulez-vous ou stationnez-vous :		
- sur les cordons coquilliers ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- au-delà du pieu implanté au pied de la grande bosse, au banc des Hermelles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- sur les hauts de plage ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- sur les herbiers à zostères ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- sur les herbus/ prés salés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- sur des pelouses littorales ou dunaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Une fois stationné sur l'estran, le moteur reste t-il en marche pendant la pêche ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Laissez-vous d'éventuels déchets (les vôtres ou ceux vos passagers) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Circulez-vous hors des chemins répertoriés, et stationnez-vous à plus de 5 mètres de ces chemins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Prélevez-vous des huîtres directement sur le banc des Hermelles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Lors de la pêche, dégradez-vous les récifs d'Hermelles, en marchant dessus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Circulez-vous à plus de 25 km/h sur le DPM ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Pêchez-vous des espèces en dessous des tailles réglementaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Vous approchez-vous à moins de 100 m des oiseaux et phoques veaux-marins (partie Est de la baie) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'accès au domaine public maritime doit se faire en respectant les chemins existants

La circulation et le stationnement doivent se faire en dehors de la laisse de mer, de la végétation des hauts de plage et de la dune, sauf chemin d'accès existant.

Les produits de la pêche sont uniquement pour une consommation personnelle

Les pêcheurs doivent respecter la réglementation en vigueur concernant les tailles, quotas, outils et marquages des captures.

*Si vous avez répondu **NON** aux questions ci-dessous, votre projet n'a pas d'incidence significative sur les espèces ou habitats, vous devez dater ce formulaire, l'imprimer et le signer, afin de compléter votre demande de macaron.*

Si vous avez répondu au moins une fois OUI à l'une des questions ci-dessous, l'évaluation des incidences Natura 2000 doit se poursuivre. Nous vous invitons à nous demander la notice explicative, afin de compléter l'évaluation des incidences.

Je soussigné, [redacted], déclare que mon projet : **a un impact significatif** **n'a pas d'impact significatif** } sur les sites Natura 2000 concernés

Fait à [redacted] le [redacted] / [redacted] / [redacted]

Fait à _____, le _____ / _____ / _____

et : a un impact significatif n'a pas d'impact significatif } sur les sites Natura 2000 concernés

Signature du demandeur



NB : le macaron ne peut être délivré s'il y a une incidence significative sur les sites Natura 2000 concernés.